

# La Dépêche de Mailly-la-Ville

**Conseil municipal du 05 juin 2026**

## Informations principales

**Les comptes-rendus des Conseils municipaux sont consultables en Mairie, sur le site internet de la commune, ainsi que depuis l'application panneau Pocket.**

**ETAIENT PRESENTS :** M. Denis BOSSU, M. Pascal THILLOT, Mme Adeline COURTOIS, M. Daniel ROUGEGREZ, Mme SALAÜN DE KERMARCAL, M. Quentin GALOUZEAU, M. Maximilien MILPIED.

**Absence représentée :** Mme Delphine BEURAIN donne pouvoir à Mme Adeline COURTOIS, Mme Patricia GALOUZEAU donne pouvoir à M. Quentin GALOUZEAU

**Absence excusée :** Mme Sylvie JUPIN

## Vie municipale

### ➤ Elections sénatoriales - Désignation des délégués titulaires et suppléants

Le Sénat, qui représente les collectivités territoriales au sein du Parlement, est renouvelé par moitié tous les trois ans. Dans notre département, deux sièges de sénateurs seront à pourvoir lors du scrutin du 27 septembre 2026.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs composé notamment des élus locaux et des délégués des conseils municipaux.

Conformément au calendrier fixé par l'État, le conseil municipal a dû se réunir ce 5 juin 2026 afin de désigner les délégués de la commune chargés de participer à cette élection.

En fonction de sa population, notre commune doit élire un délégué titulaire et trois suppléants : Denis BOSSU est élu délégué titulaire ;

Pascal THILLOT, Anne SALAÜN DE KERMARCAL et Maximilien MILPIED sont élus délégués suppléants.

### ➤ Organisation du tirage au sort des jurys d'assise

Comme chaque année, la commune participe à la procédure de désignation des jurés d'assises. Un tirage au sort sera effectué à partir des listes électorales de cinq communes regroupées, dont Mailly-la-Ville, afin d'établir la liste préparatoire des personnes susceptibles d'être appelées à siéger en cour d'assises. Cette opération est réalisée sous le contrôle des services de l'État.

### ➤ Droit de préemption urbain

Aucune déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n'a été enregistrée sur la période.

Pour rappel, la commune conserve la possibilité de préempter un bien immobilier en cas de projet d'intérêt général.

### ➤ Syndicat de la Fourrière animale

Le conseil municipal a été informé du fonctionnement du Syndicat de la Fourrière animale auquel la commune adhère par l'intermédiaire de la Communauté de communes (élu déléguée : Anne SALAÜN DE KERMARCAL). Cette structure, située à Branches, assure l'accueil et la prise en charge des animaux errants ou abandonnés du territoire.

### ➤ Prochain conseil : vendredi 03 juillet à 19h00

Les séances du Conseil municipal sont ouvertes au public

**Pour rappel :** Permanences du maire et de ses adjoints : **tous les samedis de 10h à 12h en Mairie**

## Vie locale et citoyenne

### ➤ **Lancement des comités locaux**

La réunion publique consacrée à la mise en place des comités locaux a réuni 26 habitants. À l'issue de cette rencontre, 21 volontaires ont souhaité s'engager dans cette nouvelle démarche de participation citoyenne.

Cette réunion a permis de présenter le fonctionnement des comités locaux, espaces d'échange et de proposition destinés à renforcer le dialogue entre les habitants et la municipalité.

Les participants ont également pu exprimer leurs attentes et partager leurs premières idées pour l'avenir de la commune.

Les échanges ont fait émerger trois thématiques prioritaires qui feront l'objet des premiers groupes de travail qui se réuniront dans les semaines à venir :

- **L'embellissement du village** : fleurissement, valorisation des espaces publics et projets de chantiers participatifs.
- **La sécurité piétonne et routière** : circulation, vitesse, stationnement et sécurité des déplacements.
- **L'accueil des nouveaux habitants et l'attractivité du village** : intégration des nouveaux arrivants, mise en valeur des services et dynamisation du territoire.

La municipalité remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution à cette première étape de la vie des comités locaux.

### ➤ **Situation de l'épicerie communale**

Les anciens occupants de l'épicerie communale ont quitté les lieux et remis les clés à la commune le 29 mai dernier.

Le conseil municipal va désormais engager une réflexion sur l'avenir de ce local communal afin d'étudier les différentes possibilités de réutilisation ou de relance d'une activité au service des habitants.

La municipalité ne manquera pas d'informer la population des suites qui seront données à ce dossier dans les prochains mois.

### ➤ **Tournée artistique « Les voix des villages » - du 02 au 11 juillet**

La commune de Mailly-la-Ville participera à l'édition 2026 de la manifestation intercommunale « **Les Voix des Villages** », organisée début juillet. Du 4 au 10 juillet, trois artistes proposeront un parcours culturel itinérant autour de trois thèmes : le bonheur, l'enfance et la paix. Six spectacles seront présentés dans les communes de Mailly-le-Château, Brosse, Prégilbert, Trucy et Mailly-la-Ville, accompagnés d'une collecte de paroles des habitants.

À Mailly-la-Ville, la commune et l'association des Amis de la Chapelle prennent part à l'organisation de cette tournée, en accueillant le spectacle *Des hématomes dans la chaufferie* de Delphine Orléach sera joué le lundi 06 juillet à 19 heures à la salle des fêtes (participation libre).

Le projet s'achèvera le 11 juillet à Mailly-le-Château avec l'enregistrement public d'une émission de radio, suivi d'un bal et d'un buffet participatif. Les témoignages recueillis seront ensuite diffusés sur Radio Lapin Vert.

## Ecole et service aux familles

### ➤ **SIVOSC – Ecole Les Rives de l'Yonne**

Les inscriptions à l'Ecole les Rives de l'Yonne ont eu lieu le samedi 06 juin.

10 familles ont pu être reçues pour procéder à l'inscription pour la rentrée prochaine de 10 enfants en Petite Section et 1 enfant en Classe Préparatoire : 6 de Mailly-la-Ville ; 4 de Trucy-sur-Yonne, 1 de Prégilbert.

### ➤ **Inscriptions aux transports scolaires**

La Région Bourgogne-Franche-Comté vous informe que le site d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2026/2027 ouvrira le **8 juin 2026**.

Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, les familles qui souhaitent que leur(s) enfant(s) emprunte(nt) les transports scolaires ont l'obligation de procéder à leur(s) inscription(s).

Afin de faciliter l'accès aux transports scolaires dès la rentrée de septembre, il est conseillé de s'inscrire avant le **10 juillet 2026**.

Au-delà de cette date, les inscriptions restent néanmoins possibles.

L'ensemble des informations relatives à la procédure d'inscription sur le site internet de la Région.

## **Cadre de vie, patrimoine et environnement**

### ➤ **Bâtiments dégradés**

La municipalité poursuit ses démarches afin d'identifier et de contacter les propriétaires ou ayants droit de plusieurs bâtiments inoccupés et dégradés du village. Au-delà de l'impact sur le cadre de vie, l'état de certains de ces biens soulève des questions de sécurité pour les riverains et les usagers de l'espace public. La commune privilégie le dialogue avec les propriétaires afin de rechercher des solutions adaptées et rappelle que des procédures spécifiques peuvent être engagées lorsque la sécurité des personnes ou des biens est menacée.

### ➤ **Gestion de la forêt communale**

Dans le cadre de la gestion de la forêt communale, l'Office National des Forêts (ONF) a présenté plusieurs propositions de travaux sylvicoles.

Un premier devis concerne l'enlèvement des protections individuelles installées contre le gibier sur certaines parcelles forestières, à hauteur de 960€ HT. Un second devis porte sur des travaux de maintenance des cloisonnements forestiers pour un montant de 1560 € HT.

Considérant que ces interventions ne présentent pas de caractère prioritaire à ce jour, pouvant être réalisé par des élus volontaires, le conseil municipal a décidé de ne pas les engager cette année.

Par ailleurs, l'ONF a présenté le programme de coupes pour les années 2026 et 2027. Celui-ci prévoit le martelage d'une parcelle forestière d'environ 8,5 hectares en 2026, en vue d'une coupe de futaie irrégulière. La commercialisation des bois issus de cette parcelle est programmée pour 2027.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la gestion durable et du renouvellement de la forêt communale.

### ➤ **Éclairage public**

À la suite de plusieurs interventions et pannes sur le réseau d'éclairage public, la commune a engagé un diagnostic de ses installations. Malgré des équipements parfois vieillissants, plusieurs opérations de maintenance ont déjà été réalisées. Des solutions de modernisation et d'amélioration de la gestion du réseau sont actuellement à l'étude.

### ➤ **Passerelle de l'Yonne**

À la suite des signalements effectués par la commune, les services départementaux ont réalisé un état des lieux de la passerelle. Des travaux de réparation et de confortement sont prévus afin d'assurer sa pérennité et la sécurité des usagers.

### ➤ **Téléphonie mobile – Hameau des Avillons**

La municipalité poursuit ses démarches afin d'améliorer la couverture mobile du secteur des Avillons. Un de nos parlementaire soutien notre démarche et des échanges sont en cours avec les services de l'État afin d'étudier les possibilités de financement de nouvelles opérations d'amélioration du réseau.

### ➤ **Distribution d'eau – Hameau des Avillons**

Suite aux signalements concernant des variations de pression d'eau aux Avillons, la Fédération des Eaux de Forterre a été saisie. Un diagnostic technique doit être réalisé afin d'identifier les causes du problème et d'envisager les solutions adaptées.

### ➤ **Information relative aux droits de chasse**

La municipalité a été informée de démarches entreprises par des personnes extérieures à la commune auprès de propriétaires fonciers pour tenter d'obtenir des droits de chasse sur certaines parcelles du territoire communal et ainsi permettre l'implantation de nouvelles sociétés de chasse. Ces démarches pourraient entraîner la multiplication des jours de chasse et ainsi limiter l'usage de la nature.

Certaines de ces sollicitations feraient état d'un soutien ou d'un partenariat avec la fédération départementale des chasseurs. Les propriétaires concernés sont invités à vérifier ces informations directement auprès des organismes compétents et à se renseigner attentivement avant toute signature pouvant les engager.

## **Sécurité et prévention**

### ➤ **Arrêté préfectoral – Utilisateurs de trottinette électrique ou engins de déplacement personnel motorisés**

Le Préfet de l'Yonne a pris un arrêté visant à renforcer la sécurité des utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes électriques, etc.) et de certains vélos à assistance électrique non homologués.

Désormais, le port du casque et d'un gilet rétro-réfléchissant est obligatoire en agglomération pour ces usagers.

À compter du 1er juin 2026, le non-respect de cette obligation sera sanctionné par une amende de 35 €.

Cette mesure intervient dans un contexte de hausse des accidents de la circulation et vise à améliorer la sécurité de tous les usagers de la route.

### ➤ **Prévention des risques : élaboration du DICRIM**

La commune finalise actuellement son Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document a pour objectif d'informer les habitants sur les risques pouvant concerner le territoire et sur les consignes à suivre en cas d'événement majeur. Il servira également de base à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui organise la gestion des situations d'urgence à l'échelle de la commune. Une fois finalisé, le DICRIM sera mis à la disposition du public.

### ➤ **Baignade : absence de surveillance pour la saison 2026**

La commune informe les habitants et les visiteurs qu'à ce jour, aucun surveillant de baignade n'a pu être recruté malgré les démarches engagées par la Communauté de communes.

En conséquence, la zone de baignade sera signalée comme non surveillée. Dans ce contexte, la municipalité a également fait le choix de ne pas procéder à l'aménagement de la plage par apport de sable. Cet aménagement vise à améliorer le confort et à faciliter l'accès à la baignade ; il apparaît toutefois peu adapté en l'absence de surveillance du site.

Les usagers qui souhaiteront fréquenter les abords de la rivière sont invités à faire preuve de la plus grande vigilance et à respecter les consignes de sécurité qui seront affichées sur place.

### ➤ **Chats errants**

La municipalité a été alertée sur la présence de chats non stérilisés dans certains secteurs de la commune. Elle rappelle l'importance de la stérilisation et de l'identification des animaux domestiques afin de limiter leur prolifération et les nuisances associées.

## **Travaux de la Commission Vie locale et services aux habitants**

La commune poursuit ses actions en faveur de la vie locale et de l'amélioration de l'information aux habitants.

### ➤ **Site internet**

Une mise à jour du site internet communal est actuellement en cours afin d'actualiser les coordonnées des associations et des entreprises présentes sur le territoire. Une réflexion plus globale est également engagée pour moderniser le site et faciliter l'accès aux informations.

### ➤ **Visibilité des associations locales**

Dans le même esprit, la municipalité souhaite renforcer la visibilité des associations locales. À compter des prochaines éditions de La Dépêche, une association du village sera régulièrement mise à l'honneur afin de faire découvrir ses activités et son engagement auprès des habitants.

### ➤ **Panneau Pocket**

La commune poursuit le développement de ses outils de communication numérique. Une réflexion est menée sur l'extension de l'application PanneauPocket afin de proposer de nouveaux services et informations pratiques aux habitants, tels que l'agenda communal, les numéros utiles ou encore des informations de proximité.

|                      |
|----------------------|
| <b><u>Agenda</u></b> |
|----------------------|

Les organisateurs de manifestations sont invités à transmettre leurs événements prévus pour les mois de juin et début juillet avant le 03 juillet, à l'adresse suivante : **mailly.ville@wanadoo.fr**, afin de permettre leur diffusion dans le prochain calendrier communal.

### ➤ **Marché de l'été – tous les mercredis – à partir de 18h00 - Rue du Tonneau**

### ➤ **Kermesse de l'école - Vendredi 26 juin – à partir de 18h00 – Cour de l'école les Rives de l'Yonne**

Concert, stands pour les enfants... Restauration et buvette sur place

### ➤ **Conseil municipal - vendredi 03 juillet - 19h00**

Les séances du Conseil municipal sont ouvertes au public

### ➤ **28<sup>ème</sup> Vide-Grenier Brocante - Dimanche 05 juillet**

Organisé par le Comité des Fêtes

De 6h à 19h – Rue du Tonneau – Restauration et buvette sur place : escargots, pain beurré, vins

Info et réservation : 06.42.36.45.50 ou comitedesfetes-mlv@outlook.com – 2€ le mètre linéaire

### ➤ **Tournée artistique « Les voix des villages » - Lundi 06 juillet – 19h00**

Organisé par Les Amis de la Chapelle et la municipalité

Spectacle « Des hématomes dans la chaufferie » de Delphine Orléach – Salles des fêtes (participation libre)

### ➤ **Concours de pétanque - Samedi 18 juillet – Terrain de pétanque (à côté du terrain de foot)**

Concours officiel en doublette réservé aux licenciés. Petite restauration et buvette sur place

### ➤ **Ville à Joie - samedi 25 juillet – à partir de 17h30 – Place de la Paix**

Le samedi 25 juillet, Mailly-la-Ville accueillera une étape de Ville à Joie, une initiative qui propose aux habitants de rencontrer, dans un cadre convivial, différents acteurs et services utiles au quotidien.

De 17h30 à 19h30, plusieurs stands d'information seront présents pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives, numériques, sociales ou liées à l'habitat (France Services, Maison des Solidarités, accompagnement numérique, rénovation énergétique, etc.).

À partir de 19h30, place à la convivialité avec un moment de rencontre autour de jeux, d'animations, d'une buvette et d'un espace de restauration tenus par le Comité des Fêtes.

Cette manifestation est gratuite et ouverte à tous.

# Mailly-la-Ville a besoin de ses pompiers volontaires

## ➤ Et si le prochain pompier volontaire, c'était vous ?

Le Centre de Première Intervention (CPI) de Mailly-la-Ville est un maillon essentiel de la sécurité de notre commune. Ses sapeurs-pompiers volontaires interviennent chaque année pour porter secours aux habitants, sécuriser des situations d'urgence et participer à la vie locale.

Aujourd'hui, notre CPI fait face à une baisse de ses effectifs.

**Sans nouveaux volontaires, l'avenir du centre pourrait être compromis à moyen terme.**

## ➤ Quelques chiffres

- ✓ 40 interventions par an
- ✓ 6 pompiers volontaires actuellement
- ✓ Un service de secours de proximité au cœur du village
- ✓ Participation aux manifestations communales, au feu d'artifice et à la vie associative locale

## ➤ Pourquoi devenir sapeur-pompier volontaire ?

- ✓ Servir et protéger les habitants de sa commune
- ✓ Acquérir des compétences utiles dans la vie quotidienne
- ✓ Rejoindre une équipe solidaire et engagée
- ✓ Bénéficier d'une formation complète
- ✓ Percevoir des indemnités pour les interventions et les manœuvres
- ✓ Vivre une expérience humaine unique

## ➤ Qui peut s'engager ?

- ✓ Hommes et femmes
- ✓ À partir de 16 ans (avec autorisation parentale)
- ✓ Jusqu'à 55 ans

## ➤ Un engagement pour tous

Être pompier volontaire ne signifie pas être disponible en permanence.

Chacun participe selon ses possibilités, son activité professionnelle et sa vie familiale. Ce qui compte avant tout, c'est la motivation et l'envie de rendre service.

## ➤ Nous avons besoin de vous !

Le maintien du Centre de Première Intervention de Mailly-la-Ville dépend de l'arrivée de nouveaux volontaires.

Préserver le CPI, c'est préserver un service de secours de proximité indispensable à notre commune.

👉 **Vous souhaitez en savoir plus ou participer à une réunion d'information ?**

**Contactez la mairie ou rapprochez-vous de l'un des membres CPI de Mailly-la-Ville :**

**Joël GALOUZEAU, Chef de corps**

**Joëlle BOUZILLARD, Maxime BROUSSE, Maëva GALOUZEAU, Cynthia MOITEAUX, Boris SIMEON.**

**Ensemble, préservons nos pompiers volontaires et la sécurité de notre village.**